



## COMMUNIQUE DE LA HAAC N° 27 /HAAC/2020/P

Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication invite les journalistes et techniciens de la communication qui ont déposé des dossiers de demande de délivrance de la carte de presse à venir retirer leurs cartes au secrétariat général de la HAAC à partir du lundi 07 décembre 2020, de 08h00 à 12H00.

A cet effet, il rappelle que la carte de presse, délivrée par la HAAC, est le seul document d'identification professionnelle du journaliste ou technicien de la communication exigé pour la couverture des manifestations publiques et l'accès aux sources d'information.

Fait à Lomé, le 04 DEC. 2020

Le Président,



**Pitalounani TELOU**